



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 26 juillet 2010 à 18 h 30

Sous la Présidence de Monsieur Gilles FRANÇOIS, Maire

-----o*O*o-----

Etaient présents : Monsieur Gilles FRANÇOIS, Maire,
Mesdames et Messieurs Roger BAUSSAND, Pierre BEAUDET, Dominique
BIBOLLET, Georges CHOSSAT, Josette DURET, Matthieu HENRY,
Jean-Yves LAPIERRE, Sylvie LEFEBVRE, Michel LEVET, André
MARQUETTE, Jean-Philippe MOLLARD, Isabelle SESMAT, Michèle
TISSOT.

Avaient donné procuration : Madame Christine DUFOUR, Messieurs Claude BONMARIN, Gérard
REY, Michel WIRTH.

Absents, excusés :

Madame Michèle TISSOT, désignée par le Conseil, a pris place au bureau en qualité de secrétaire.

-----o*O*o-----

Art. L. 2121-10 du Code des Collectivités Territoriales :

"Le Maire de la Commune d'ARGONAY certifie que la convocation du Conseil Municipal a été
affichée le 20 juillet 2010 à la porte de la Mairie et qu'elle a été mentionnée au Registre des
Délibérations".

Art. L. 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales :

« Affichage du présent Procès-verbal sous huitaine ».

*** APPROBATION DU P.V. de la RÉUNION du précédent CONSEIL MUNICIPAL.**

Le Conseil Municipal approuve le P.V. de la réunion du 23 juin 2010
à l'unanimité des membres présents ou représentés.

-----o*O*o-----

Modification de l'ordre du jour

Les points suivants viendront modifier l'ordre du jour transmis par courrier :

Ajout de deux points :

- Bibliothèque d'Argonay : Convention avec la Communauté d'Agglomération pour un dépôt de fonds temporaire et l'extension du service de la navette inter-bibliothèques.
- Subvention

Nouvel ordre du jour :

1. Approbation du Procès Verbal de la séance précédente
2. Bibliothèque d'Argonay : Convention avec la Communauté d'Agglomération pour un dépôt de fonds temporaire et l'extension du circuit de la navette inter-bibliothèques.
3. Subvention
4. Questions diverses

2010/ 73 - BIBLIOTHÈQUE D'ARGONAY : CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION POUR UN DÉPÔT DE FONDS TEMPORAIRE ET L'EXTENSION DU CIRCUIT DE LA NAVETTE INTER- BIBLIOTHÈQUES.

Monsieur le Maire expose,

La bibliothèque d'Argonay participe activement à la vie du réseau intercommunal de lecture publique et partage depuis le 18 mai dernier son système informatique de gestion avec la bibliothèque d'agglomération Bonlieu et les autres membres du réseau Cabri (Consortium d'Annecy pour les bibliothèques en réseau informatisé).

Pour aller plus loin dans cette collaboration et offrir à la bibliothèque et aux lecteurs d'Argonay des facilités élargies, la Communauté de l'Agglomération d'Annecy (Bibliothèque de Bonlieu) propose la mise en place dès septembre 2010 de deux nouveaux services : un dépôt de fonds temporaire et l'extension du circuit de la navette inter-bibliothèques.

La bibliothèque Bonlieu a proposé d'organiser un dépôt de livres temporaire à la Bibliothèque d'Argonay et répondre ainsi aux souhaits de l'association gestionnaire de la bibliothèque de continuer à présenter aux lecteurs des collections documentaires enrichies. Les conditions d'organisation de ce nouveau service assuré par la C2A sont précisées dans un règlement annexé à la convention.

Du fait de son intégration nouvelle dans le réseau CABRI, des choix opérés d'une gestion informatisée commune et de l'adhésion au portail Ariane, il est désormais envisageable de faire bénéficier les usagers de la bibliothèque d'Argonay, détenteurs du Pass'Ariane, du service de navette inter-bibliothèques. Il s'agit d'un service payant mutualisé entre 7 bibliothèques. Son coût a été défini en fonction des critères suivants : distance, temps de déplacement, véhicule et salaire de l'agent. Le coût annuel partagé serait donc au maximum de 1 707 € (sur la base de trois rotations par semaine). La facturation établie chaque année tiendra compte pour chaque partenaire du nombre réel de déplacements. Le démarrage de ce nouveau service pourrait être envisagé courant septembre 2010.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ Accepte les termes de la convention
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Josette DURET, Présidente de l'Association Bibliothèque d'Argonay, ne prend pas part au vote.

Vote :

Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -

-----o*O*o-----

2010/ 74 - SUBVENTION.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder les subventions suivantes :

 Association D173 (The Graveyard Call)	3 000.00 €
--	------------

Vote :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -

-----o*O*o-----

AINSI FAIT & DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
suivent les signatures,
Le Maire,

Gilles FRANÇOIS

AFFAIRES DIVERSES

MARCHES PASSES SELON LA PROCEDURE ADAPTEE

PRESENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 26 juillet 2010

	DESIGNATION	MONTANT € HT			CONSEIL MUNICIPAL			ENTREPRISE
		10 001 à 50 000	50 001 à 90 000	90 001 à 193 000	Inform° sur projet	Résultat consultation		
					Date	Date	Montant € HT	
MAITRISE D'OEUVRE	Réalisation d'une étude de la voirie dans la future zone d'activité des Contamines	X			31.05.10	26.07.10	26 270.00	INGEROP
	Fourniture de repas			X	31.05.10	26.07.10	Marché à bons de commande	1001 REPAS